

Annie Balay, Karine Bonnal,
Claire Durand, Agnès Morcillo

CRPE

2023

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Oral d'admission

EPS • Développement et psychologie de l'enfant

Connaissance du métier • Motivation

DUNOD

LES + EN



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté,
des ressources complémentaires sont disponibles sur le site
www.dunod.com/EAN/9782100841318.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).
Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Direction artistique : Nicolas Wiel

Concept de maquette intérieure : Domino

Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2022

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-084740-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Le CRPE

VII

Partie 1 Présentation et méthodologie de l'épreuve

1	Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser	2
2	Une terminologie incontournable	10
3	Préparer l'oral	27
4	Méthodologie et attendus de l'épreuve	36
5	Se préparer à l'épreuve	50

Partie 2 Préparer l'épreuve d'EPS

2.1 Développement de l'enfant et connaissances scientifiques

6	Les principales étapes du développement moteur	58
7	Les ressources cognitives de l'enfant	62
8	L'évolution de l'enfant sur le plan psycho- socio-affectif	67
9	Connaître la physiologie de l'effort et les grandes fonctions : cardiaque, respiratoire chez l'enfant	72

2.2 Champs d'apprentissage, activités physiques et contenus en EPS

- 10 Connaître les programmes et les orientations ministérielles 78
- 11 Connaître l'essentiel des activités physiques pour choisir son support pour l'exposé 88
- 12 Construire des situations d'apprentissage, des séances, des modules, planifier, évaluer en EPS 116

2.3 Les enjeux éducatifs de l'EPS

- 13 La sécurité en et par l'EPS 136
- 14 EPS, santé et hygiène 143
- 15 EPS et citoyenneté, inclusion 152

2.4 Entraînement

- Sujet 1 – Thème : Jeux de lutte et éducation à la sécurité en CE1 161
- Sujet 2 – Thème : Réaliser une production artistique en mixité dans une classe de CM2 166
- Sujet 3 – Thème : Savoir différencier – courir vite et courir longtemps en CE1 172
- Sujet 4 – Thème : Accepter de renoncer aux appuis solides (le bord du bassin) lors d'activités aquatiques en GS 175

Partie 3 Préparer l'épreuve d'entretien

3.1 L'enseignant, acteur du service public d'éducation

- 16 Les valeurs de la République et les principes fondamentaux du système éducatif 181

17	Le cadre réglementaire du système éducatif	202
18	La politique éducative et sa mise en œuvre	220
3.2	L'enseignant, acteur de la communauté éducative	
19	Les acteurs de la communauté éducative	240
20	Fonctionnement budgétaire et financier de l'école	250
21	Le rôle des différents conseils	254
22	Le projet d'école	258
3.3	L'enseignant, au service de la réussite de tous les élèves	
23	Le professeur des écoles : un enseignant polyvalent	263
24	Agir sur le climat scolaire	267
25	Enseigner, apprendre, évaluer	274
3.4	Entraînement : mises en situation professionnelle	
	Méthodologie	284
	Un exemple de sujet : Obligation de signalement (1)	285
	Mises en situation relatives à l'enseignement	287
	Situation 1 – Éducation prioritaire	287
	Situation 2 – Évaluation en maternelle	288
	Situation 3 – Évaluations nationales	289
	Situation 4 – Dédoubllement des classes de CP et CE1	290
	Situation 5 – Travailler en équipe	291
	Situation 6 – Gestion du handicap (1)	292
	Situation 7 – Gestion du handicap (2)	293
	Situation 8 – Inclusion et dispositifs	294
	Situation 9 – Égalité filles-garçons	295

 Mises en situation relatives à la vie scolaire	296
Situation 1 – Obligation de signalement (2)	296
Situation 2 – Traitement de la radicalisation	297
Situation 3 – Sortie scolaire (1)	298
Situation 4 – Sortie scolaire (2)	299
 Autres sujets : à vous de jouer !	300

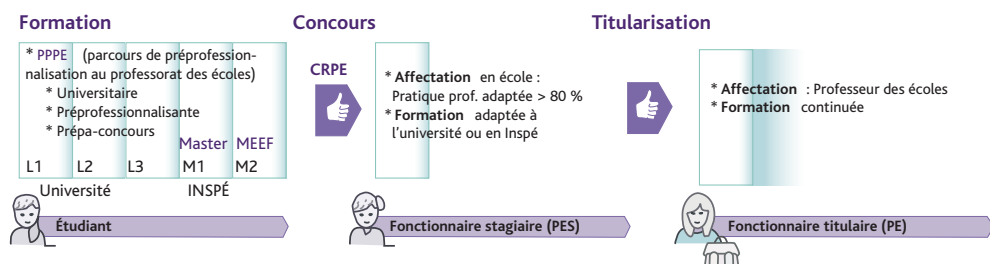
Partie 4 **Annexes**

 Référentiel de compétences	304
 Boîte à outils	306
 Glossaire des sigles	319
 Index	322

Le CRPE

Pour enseigner dans une école primaire (maternelle ou élémentaire), vous devez être titulaire d'un master 2 ou d'un diplôme de niveau équivalent et réussir le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Il s'agit d'un concours académique, soumis à des conditions d'accès. L'obtention du CRPE permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur des écoles titulaire.

Parcours type pour devenir professeur des écoles



1 Devenir professeur des écoles

1.1. Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

Les **Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation** (INSPÉ) organisent des formations de **master MEEF** à vocation professionnelle. Leur mission est d'assurer la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et de les préparer aux concours d'enseignement. Ces formations comportent différents modules d'enseignements disciplinaires, une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international, un volet apprentissage par et au numérique, ainsi que des périodes de stages.

Pour chaque étudiant, l'ensemble du parcours de formation comprend au minimum l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage, avec, pour le premier degré :

- au moins 55 % du temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, y compris la connaissance et la transmission des valeurs républicaines) ;

- au moins 20 % du temps consacré à la polyvalence (autres aspects disciplinaires), à la pédagogie générale et à la conduite de classe ;
- au moins 15 % du temps consacré à la recherche ;
- 10 % du temps réservé au contexte, notamment territorial, et aux innovations propres de chaque INSPÉ.

Le cursus du master MEEF intègre également pour les étudiants :

- des stages d'observation et de pratique accompagnée dès la première année ;
- des périodes de stages ou des périodes d'alternance pouvant donner lieu à un contrat de travail rémunéré.

Les périodes passées en milieu professionnel permettent une entrée progressive des étudiants dans les métiers de l'enseignement. Elles renforcent le lien entre formation théorique et exercice en responsabilité.



Il est également possible de suivre un parcours de préprofessionnalisation au professorat des écoles (PPPE) : il est proposé à partir de la licence L1. Il permet une entrée progressive dans le métier par un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés.

Les étudiants travaillent au contact des élèves (en observation, en cointervention, puis en enseignement) et sont rémunérés durant les trois années de préprofessionnalisation (voir par exemple le parcours PPPE [Parcours Préparatoire Professorat des Écoles] à l'université de Toulouse 3 – Paul Sabatier [<https://www.univ-tlse3.fr/licence-parcours-parcours-preparatoire-professorat-des-ecoles-pppe>]).

1.2. Le concours de recrutement

Ce concours est ouvert aux étudiants inscrits en master 2 ou titulaires d'un master 2 (bac + 5). Étant entendu que le stagiaire doit obtenir son M2 complet pour être titularisé.

Pour s'inscrire au CRPE, il faut :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse ;
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant ;
- être en position régulière au regard des obligations du service national.

Il existe plusieurs voies d'accès au concours CRPE en fonction de la formation initiale, de la situation familiale et professionnelle du candidat (six concours du CRPE pour des profils différents : le CRPE externe, interne, etc.). Plus d'informations à ce sujet sur <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>.



Le concours et le jury sont académiques

Le choix de l'académie d'inscription au concours est important. Il convient de se renseigner sur le nombre de postes à pourvoir et sur les attendus du jury académique concerné.

Les candidats admis sont nommés **fonctionnaires stagiaires** dans l'académie où ils ont passé le concours.

1.3. La titularisation

La titularisation dans le corps des professeurs des écoles se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire ;
- le stagiaire a validé sa formation.

2

Les modalités du concours CRPE

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans **l'arrêté du 25 janvier 2021**.

Les **modalités d'organisation** sont précisées chaque année dans une note de service.

Les **épreuves du concours** sont subdivisées en **trois épreuves écrites d'admissibilité**, suivies, en cas de succès, par **deux épreuves orales d'admission** (→ voir tableau, page suivante).

Le cadre de référence des épreuves d'admissibilité est celui des programmes des cycles 1 à 4 pour le français, les mathématiques et des cycles 1 à 3 pour l'épreuve d'application. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Pour l'épreuve d'entretien, la connaissance du système éducatif et notamment des valeurs de la République ainsi que les exigences du Service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ont une place importante dans la sélection des futurs professeurs.

Des compléments sont également exigés pour l'obtention du concours :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1).

2.1. Les épreuves de la session 2023

Épreuve	Notation	Durée
ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES		
I. Épreuve écrite de français À partir d'un texte littéraire : - Partie 1 : étude de la langue (syntaxe, grammaire et orthographe) ; - Partie 2 : étude du lexique et compréhension lexicale ; - Partie 3 : réflexion suscitée par ce texte, rédaction d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.	20 points* Coef. 1	3 h
II. Épreuve écrite de mathématiques 3 exercices indépendants.	20 points* Coef. 1	3 h
III. Épreuve écrite d'application Domaine au choix du candidat : sciences et technologie/ histoire, géographie, enseignement moral et civique/arts. Sur la base d'un dossier, l'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3).	20 points* Coef. 1	3 h
* Pour chacune de ces épreuves, une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.		
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
I. Épreuve de leçon À partir de deux sujets de leçons en français et mathématiques, accompagnés d'un dossier fourni : - Partie 1 : exposé des composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement ; - Partie 2 : entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.	20 points** Coef. 4	1 h (préparation 2 h) Français : 30 min Maths : 30 min (exposés de 10 à 15 min, suivi d'un entretien sur le temps restant)
II. Épreuve d'entretien - Partie 1 : éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. - Partie 2 : entretien et échanges avec le jury sur : - la présentation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation ; - deux mises en situation professionnelle.	20 points** Coef. 2	1 h 05 min (préparation 30 min) 30 min 35 min
** Pour chacune de ces épreuves, une note à zéro est éliminatoire.		

Épreuve	Notation	Durée
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
III. Épreuve facultative de langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien) • Échange oral dans la langue choisie : présentation du candidat puis présentation d'un document didactique ou pédagogique fourni par le jury. • Exposé en français d'une proposition d'exploitation du document dans une séance/séquence pédagogique ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation, suivi d'un échange avec le jury dans la langue choisie.	20 points*** Coef. 1	30 min (préparation 30 min) 10 min 10 + 10 min
*** Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats.		



Quel poids ont les épreuves écrites par rapport aux oraux ?

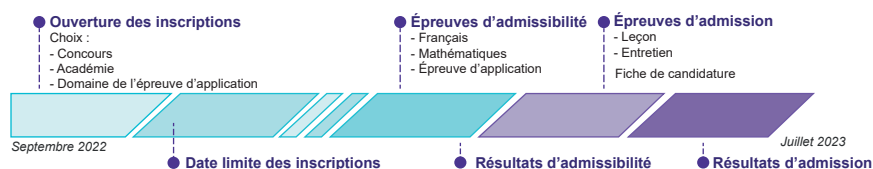
Si on étudie les notes pondérées par les coefficients du tableau précédent, on s'aperçoit que les trois épreuves écrites ne comptent que pour 1/3 des résultats du concours contre 2/3 pour les épreuves orales. Malgré cela, il ne faut pas négliger la préparation de ces épreuves écrites d'admissibilité car elles sont le sésame pour les épreuves d'admission.

2.2. Le calendrier du concours

Le concours a lieu à la fin de la deuxième année de master.

Les modalités d'organisation du concours et en particulier le calendrier sont définis par une note de service publiée dans le Bulletin officiel (BO). Les inscriptions pour le concours externe se font en début de l'année de master 2.

Le calendrier du concours CRPE



En cas d'admissibilité, le candidat devra fournir une fiche de candidature (→ voir chapitre 4, p. 40).

Les dates de publication des résultats sont fixées dans chaque académie.

3 Structure de l'ouvrage

Choisir de préparer le métier de professeur des écoles implique de maîtriser les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences requises pour enseigner, et repose sur une réelle compréhension des enjeux et dispositifs éducatifs.

Cet ouvrage est destiné à vous aider à préparer l'ensemble de la « **Seconde épreuve orale d'admission, l'épreuve d'entretien** ».

- **La première partie de l'ouvrage** propose une présentation et une analyse de l'épreuve dans sa globalité afin de permettre aux lecteurs de mieux cerner ses enjeux et de se mettre en condition pour la réussir.
- **La deuxième partie de l'ouvrage** porte sur la préparation à la partie « **EPS** » de l'épreuve, « **L'Éducation physique et sportive intégrant la connaissance scientifique du développement et psychologie de l'enfant** ».

Les connaissances utiles pour réussir cette première partie de l'épreuve orale se répartissent dans les trois sous-parties suivantes :

- **2.1 Développement de l'enfant et connaissances scientifiques ;**
- **2.2 Champs d'apprentissage, activités physiques et contenus en EPS ;**
- **2.3 Enjeux éducatifs de l'EPS.**
- **La troisième partie de l'ouvrage** porte sur le point 2 de l'épreuve orale d'admission « **présentation du candidat et mises en situation professionnelle** ».

Elle expose les savoirs à mobiliser et la compréhension des enjeux nécessaires : une aptitude à s'approprier et partager les valeurs de la République dont la laïcité, les exigences de la fonction publique (droits et obligations, valeurs de service, culture) ; et la capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. L'ensemble est réparti dans trois sous-parties :

- **3.1 L'enseignant, acteur du service public d'éducation ;**
- **3.2 L'enseignant, acteur de la communauté éducative ;**
- **3.3 L'enseignant, au service de la réussite de tous les élèves.**

Chacune des parties est suivie d'un ensemble d'**exercices d'entraînement** afin de permettre au candidat de se préparer aux entretiens prévus dans l'épreuve. Les réponses proposées ne seront pas exhaustives mais elles vous donneront des pistes pour appréhender chacun de ces deux entretiens.



L'ensemble des références citées dans l'ouvrage ont été regroupées dans une « **boîte à outils** » à partir de la page 306.

Le principe d'entretien de motivation est récent dans les concours de l'enseignement. Il ne s'agit pas de présenter des connaissances pour elles-mêmes, mais bien de montrer au jury que votre projet professionnel tient la route. Cela demande une préparation longue qui implique la connaissance de soi. Nous avons conçu cet ouvrage pour vous aider à faire ce travail.

Présentation et méthodologie de l'épreuve

1. Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser	2
2. Une terminologie incontournable	10
3. Préparer l'oral	27
4. Méthodologie et attendus de l'épreuve	36
5. Se préparer à l'épreuve	50

1

Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser

Le concours de recrutement des professeurs des écoles se passe en deux étapes : **l'admissibilité** (sous forme de trois épreuves écrites) et **l'admission** (sous forme de deux épreuves orales). L'épreuve présentée dans ce manuel est la seconde épreuve orale d'admission « **Épreuve d'entretien** ».

1

Les textes de référence

Toutes les informations concernant les concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sont disponibles sur le site devenirenseignant.gouv.fr (p. 310).

Les épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles sont précisées en annexes de **l'arrêté du 25 janvier 2021** fixant les modalités d'organisation des différents concours de recrutement de professeurs des écoles. Concernant l'épreuve d'entretien, il est bien sûr important de connaître la façon dont va se dérouler l'épreuve, mais également les attendus qui sont présentés dans **le référentiel de compétences professionnelles** des métiers du professorat et de l'éducation et qui définissent les objectifs et la culture commune à tous les professionnels.

1.1. L'épreuve d'entretien du concours CRPE

Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties, l'une portant sur l'EPS et l'autre sur une présentation personnelle et l'analyse de deux mises en situation professionnelle.

Partie 1 : Éducation physique et sportive

- La **première partie (30 minutes)** est consacrée à **l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant**.

Le candidat dispose de **30 minutes de préparation**.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

.../...

suite

Cet **exposé** ne saurait excéder **15 minutes**. Il se poursuit par un **entretien avec le jury** pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part **les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de la psychologie de l'enfant**, d'autre part sa **capacité à intégrer la sécurité des élèves**, à **justifier ses choix**, à inscrire ses propositions dans une **programmation annuelle** et, plus largement, dans **les enjeux de l'EPS à l'école**.

Partie 2 : Présentation et mises en situation professionnelle

- La **seconde partie (35 minutes)** porte sur la **motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation**.

Elle comporte un **premier temps d'échange** d'une durée de 15 minutes débutant par une **présentation**, d'une durée de 5 minutes maximum, des éléments du parcours du candidat et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un **échange avec le jury** pendant 10 minutes.

La **suite de l'échange**, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de **deux Mises en Situation Professionnelle (MSP)**, l'une d'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

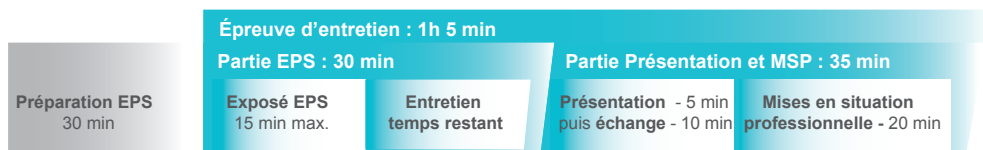
Le candidat admissible transmet préalablement une **fiche de candidature** selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir en fin de ce chapitre).

Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 5 minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

1.2. Le déroulement de l'épreuve d'entretien : 1 h 5 min

Cette épreuve est relativement courte mais dense : après un temps de préparation de 30 minutes pour l'exposé d'EPS, les différents moments pour chacune des parties de l'épreuve seront ajustés : 30 minutes pour la première partie (EPS) et 35 minutes pour la seconde partie.



1.3. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation

Les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences requises pour enseigner sont déclinés dans le **référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation** (→ consulter l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, p. 304).

Ce référentiel constitue la déclinaison des compétences attendues, et donc à acquérir et **approfondir tout au long de leur carrière**, par les professeurs, les documentalistes et les conseillers principaux d'éducation. Il définit les **quatorze compétences communes à tous ces métiers** et les **cinq compétences spécifiques aux professeurs**.

Si l'ensemble des compétences sont requises, certaines sont particulièrement ciblées en fonction des sujets de l'épreuve. À titre d'exemple, les thématiques autour de **l'évaluation des élèves ou de l'école inclusive** ont tout à fait leur place dans cette épreuve.



Conseil

Il est important de s'appropriier ce référentiel, qui correspond aux objectifs communs et à la culture commune attendus des professeurs et des personnels de l'éducation, qui s'acquièrent et s'approfondissent tout au long de la carrière. Il peut être utile d'évoquer les compétences en lien avec le thème que vous aurez lors de l'exposé d'EPS ou lors des entretiens.

Le professeur des écoles selon le référentiel de compétences

